

tService du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

Présidence

Dominic Perri

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

Paola Hawa

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

Membres

Céline-Audrey Beauregard

Arrondissement de Verdun

Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

Julie Brisebois

Village de Senneville

Nathalie Goulet

Arrondissement d'Ahuntsic–
Cartierville

Enrique Machado

Arrondissement de Verdun

Peter McQueen

Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

Sylvain Ouellet

Arrondissement de Villeray– Saint-
Michel–Parc-Extension

Stéphanie Valenzuela

Arrondissement de Côte-des-
Neiges– Notre-Dame-de-Grâce

Le 28 août 2025

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE259859004

Conclure une entente-cadre avec la firme Levio conseils inc., pour la prestation de services spécialisés pour des gestionnaires de projets informatiques, d'une durée de 12 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 2 527 150,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20966 (12 soumissionnaires).

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice, Soutien
aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007)* et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008)*.

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE259859004

Conclure une entente-cadre avec la firme Levio conseils inc., pour la prestation de services spécialisés pour des gestionnaires de projets informatiques, d'une durée de 12 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 2 527 150,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20966 (12 soumissionnaires).

À sa séance du 6 août 2025, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 2 M\$ répondant à la condition suivante :
 - Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Le 13 août 2025, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Au cours de cette séance, les responsables du Service des technologies de l'information, Direction Bureau de projets TI, Division portefeuille Ti global et pratiques ont expliqué que la Ville souhaite conclure une nouvelle entente-cadre de prestation de services pour des gestionnaires de projets informatiques. Cette entente a pour objectif d'appuyer les équipes internes dans la réalisation de divers projets prévus au PDI 2025-2034, comme l'aménagement et le rehaussement Télécom; l'évolution des opérations policières du SPVM; le système financier, budgétaire et d'approvisionnement; et la modernisation des réseaux de télécommunications.

Un appel d'offres a été publié du 2 avril au 20 mai 2025. Durant cette période, cinq addendas ont été émis afin de répondre à des questions techniques et administratives ainsi que de reporter la date d'ouverture. L'appel d'offres a suscité l'intérêt de 20

preneurs du cahier des charges, dont 12 ont déposé une soumission. Les firmes ont toutes été déclarées conformes du point de vue administratif, mais seulement quatre ont obtenu le seuil minimal de passage lors de l'évaluation technique. La firme Levio conseils inc. a eu la meilleure note finale, qui tient compte de la note intérimaire attribuée par le comité de sélection et le prix soumis. L'écart entre le prix et la soumission est d'ailleurs de (-21,5 %) et de 11,15 % avec le deuxième plus bas soumissionnaire. Selon les personnes invitées, l'estimation a été réalisée d'après les prix historiques de certaines ententes-cadres similaires, auxquelles l'indice des prix à la consommation a été appliqué. La hausse anticipée n'a toutefois pas été observée et cela pourrait être attribuable au ralentissement économique.

Pour terminer, les invités ont conclu en recommandant d'octroyer le contrat à l'adjudicataire.

Au terme de la présentation, la Commission a demandé des clarifications sur la préparation des estimations. Dans les derniers mois, plusieurs services ont dit avoir observé une stabilisation dans les prix. Les estimations actuelles tiennent-elles compte de cette régulation? Les responsables ont répondu par l'affirmative, la Ville s'ajuste continuellement. D'autre part, les membres ont voulu savoir si le Service a évalué la possibilité de faire ce travail à l'interne. D'après les personnes invitées, les ressources internes sont utilisées à leur maximum et les services professionnels externes sont employés pour accroître leur capacité. Cela permet de bien s'adapter aux besoins de la Ville. À cet égard, la Commission s'est montrée intéressée à comprendre comment s'effectue l'analyse des besoins et ce qui mène à la décision de recourir à ressources externes. Ces informations pourraient être ajoutées au sommaire décisionnel, estiment les membres.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des technologies de l'information, Direction Bureau de projets TI, Division portefeuille TI global et pratiques pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 2 M\$ répondant à la condition suivante :*
 - *Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE259859004 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.